

REPUBLIQUE DU SENEGAL



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – CAS SANS PRE QUALIFICATION
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES EN TERRE DANS LES
REGIONS DE ZIGUINCHOR, KOLDA ET SEDHIOU**

D/1822/A2

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal le « Le Soleil » en date du 19 Décembre 2025.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures (MI), a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fond d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux d'entretien des routes en terre dans les régions Ziguinchor, Kolda et Sédhiou , en un seul lot.

Le délai d'exécution est de Douze (12) mois.
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n° 44 du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à :

***L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal
Rue David DIOP x F, Fann Résidence
Tel : 33 869 07 51***

Secrétariat de la Direction de la Passation de Marchés ou par Email :

ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn; smniasse@ageroute.sn;

Et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 08H00 à 17H00mn (GMT) **à partir du 05 août 2026**

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation gratuite.

6. Les exigences en matière de qualifications sont, entre autres :

- Avoir réalisé au cours des Sept (07) dernières années à partir de 2019, au moins deux (02) marchés de travaux de constructions, de réhabilitation ou d'entretien de routes ayant chacun une valeur minimale de **neuf cent soixante millions (960 000 000) FCFA** ;

Les Candidats devront fournir les attestations de travaux faits. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ne seront pas comptabilisées. Pour les travaux non encore achevés, ne seront pris en compte que ceux réalisés à hauteur de 80% au minimum et attestés par les maîtres d'ouvrages ou le bénéficiaire.

- Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les entreprises non sénégalaises pour les trois dernières années à compter de 2023 (2023 – 2024 – 2025).
- Avoir au minimum, au cours des trois (03) dernières années à compter de 2023 (2023, 2024 et 2025), un chiffre d'affaires moyen annuel d'**un milliard huit cent millions (1 800 000 000) de Francs CFA** ;
- Disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'économie, des Finances et du Plan du Sénégal d'un montant équivalent à **quatre Cent millions (400 000 000) de Francs CFA** ;

Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées ;

- Avoir une expérience générale des marchés, en tant qu'entrepreneur au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016.

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille (50 000) F CFA** par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Direction de la Passation de Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à la **Rue David DIOP x F, Fann Résidence - Tel : 33 869 07 51** au plus tard le **08 septembre 2026 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de la Commission des Marchés de l'AGEROUTE en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse mentionnée ci-dessus : **salle de commission des marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue David DIOP x F, Fann Résidence - Tel : 33 869 07 51** le **08 septembre 2026 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres doivent comprendre, **une garantie de soumission délivrée par une institution financière agréée par le ministère de l'économie, des Finances et du Plan, d'un montant de trente-cinq millions (35 000 000) de Francs CFA.**

La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

La durée de validité des offres est de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Directeur Général

Moustapha FALL